

PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction Régionale  
des Affaires Culturelles  
Languedoc-Roussillon

090461

**ARRÊTÉ n°**

portant inscription au titre des Monuments Historiques  
de la chapelle Sainte Eugénie à NIMES (Gard)

**Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon  
Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur**

- VU** le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;  
**VU** le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;  
**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
**VU** l'arrêté n° 08-0203 du 28 mai 2008 portant désignation des membres de la commission régionale du patrimoine et des sites ;  
**VU** l'arrêté n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux Monuments Historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;  
**VU** la Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 16 juin 2009 ;  
**VU** les autres pièces produites et jointes au dossier ;  
**CONSIDÉRANT** que la chapelle Sainte Eugénie à NIMES (Gard) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'ancienneté de cet édifice roman cité dès 956, seul édifice religieux à avoir échappé aux destructions de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle mais doté vers 1880-85 d'une façade de ciment moulé néo-médiévale et surmontée de deux étages, rendant ses volumes anciens extérieurs difficilement perceptibles ;  
**Sur proposition** du directeur régional des affaires culturelles ;

**ARRÊTE**

- Article 1 :** Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, la chapelle Sainte Eugénie à NIMES (Gard), située rue Sainte Eugénie, figurant au cadastre section EY, sur la parcelle n° 354, d'une contenance de 2a 87ca et appartenant à la COMMUNE DE NIMES (Gard) identifiée sous le n° SIREN 213 001 894 ;  
Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 ;
- Article 2 :** Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée sans délai au Ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;
- Article 3 :** Il sera notifié au Préfet du département et au maire de la commune propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Montpellier, le  
Le Préfet

20 JUL. 2009

POUR AMPLIATION

L'Attachée de Préfecture

du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales



Marylène COTTANCIN

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Jean-Christophe BOURSIN

Département :  
GARD

Commune :  
NIMES

Section : EY  
Feuille : 000 EY 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 27/06/2013  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
NIMES 1  
67 Rue Salomon Reinach 30032  
30032 NIMES Cedex 1  
tél. 04.66.87.60.82 - fax 04.66.87.87.11  
cdif.nimes1@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

